



**MAIRIE DE BORDEAUX**

# **CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC**

---

**Procès-verbal de la séance du  
19 MAI 2008 A 15 H 00**

***La séance est ouverte sous la présidence de  
Monsieur Alain JUPPE Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC (*présent jusqu'à 17h10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Nicolas BRUGERE, Mme Sarah BROMBERG,

*Séance du lundi 19 mai 2008*

*M. le Maire*

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues la séance est ouverte.

Avant d'aborder notre ordre du jour je voudrais vous proposer d'examiner, et si vous en êtes d'accord, d'adopter une motion relative au maintien à Bordeaux de l'Ecole du Service de Santé des Armées.

**D -20080200.BIS**

## **Motion relative au maintien à Bordeaux de l'École du service de santé des armées**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Le Conseil Municipal de Bordeaux, très attaché au maintien de l'École du service de santé des armées, présente depuis 1890 à Bordeaux, en appelle au Premier Ministre pour que ce site soit conforté et puisse, dans la perspective d'un regroupement des écoles de formation des médecins militaires, accueillir l'ensemble des effectifs d'élèves.

Les locaux de l'ESSA, mis à disposition par la ville de Bordeaux depuis la création de l'École, et disposant des équipements pédagogiques et sportifs adaptés, peuvent accueillir la totalité des élèves en résidence. En plein centre ville, directement reliés par le tramway à l'Université Victor Ségalen et peu distants de l'Hôpital d'instruction des armées Robert Picqué, ils bénéficient d'une situation idéale pour la formation comme pour l'agrément de la vie étudiante

L'École est également étroitement intégrée au dispositif universitaire, hospitalier et de recherche local. En partenariat avec l'ESSA, l'Université Victor Ségalen a ainsi développé des pôles d'excellence de niveau international dans des domaines spécifiques à la médecine militaire comme la médecine tropicale, la microbiologie, la médecine aéronautique, la médecine d'urgence, la sécurité civile, la santé publique ou l'épidémiologie.

### **Regroupement des écoles du service de santé des armées à Bordeaux**

La ville de Bordeaux et les autres collectivités locales, la communauté universitaire et la population (17500 signatures de soutien) sont mobilisées pour obtenir le maintien à Bordeaux de l'ESSA.

Le regroupement des écoles du service de santé des armées à Bordeaux répond en effet à une logique économique et de rationalisation des moyens, est justifié par des raisons pédagogiques et scientifiques et contribue au renforcement d'un pôle de santé militaire polyvalent.

#### **1- Capacité à accueillir dans d'excellentes conditions l'ensemble des effectifs d'élèves médecins militaires**

La principale raison avancée pour justifier le regroupement des écoles à Bron concerne la capacité d'accueil et les équipements sportifs et pédagogiques, qui seraient insuffisants à Bordeaux. Ce n'est pas le cas.

Le site de Bordeaux, sur 2ha en plein centre ville, a une capacité actuelle, qui peut être facilement augmentée si nécessaire, de 305 chambres. Il peut accueillir l'ensemble des effectifs des trois premières années, les élèves étant ensuite astreints à une mobilité dans le dispositif LMD qui sera mis en place à la rentrée 2009.

D'ores et déjà, à Bordeaux, les élèves, à l'issue de la 3<sup>ème</sup> année, optent pour leur grande majorité pour l'externat, plus adapté à leurs souhaits et moins coûteux pour l'armée qui leur verse une indemnité d'externat de 50€, inférieure au coût de l'internat.

Si le recrutement d'élèves était dans l'avenir maintenu au niveau actuel, ce qui est improbable, compte tenu de l'évolution des missions des médecins militaires amenés à intervenir seulement sur les théâtres extérieurs, les effectifs à loger seraient de 330 élèves (150 en première année + 90 + 90, avec un taux moyen de réussite en L1 de 60%) auxquels s'ajouteraient les quelques vétérinaires, pharmaciens et chirurgiens dentistes.

L'Ecole de Bordeaux peut tout à fait accueillir de manière optimale ces élèves. Elle dispose en outre d'équipements sportifs publics variés à proximité et d'équipements pédagogiques (amphithéâtre de 157 places, salles de cours...) qui devaient, avant que le marché ne soit suspendu, être complétés par un nouveau bâtiment pédagogique (10M€ dont 0,7 M€ serait dans tous les cas dû à l'architecte).

Les locaux de Bron, qui ont trente ans et nécessitent des travaux de réhabilitation, demeureraient quant à eux, avec une capacité de 590 places sur un campus de 30ha, surdimensionnés. Aujourd'hui, les charges fixes de Bron (qui emploie 132 civils) s'élèvent presque au double de celles de Bordeaux (qui emploie 81 civils) pour un effectif similaire d'élèves.

La logique économique plaiderait pour qu'un autre usage, plus adapté à son potentiel, soit affecté au site de Bron. Il pourrait notamment répondre aux besoins de formation de la gendarmerie.

## **2- Efficacité de la formation**

Depuis 2000, les résultats de Bordeaux au numerus clausus (entre 60 et 86%) sont très largement supérieurs à ceux de Bron (45 à 60%).

Ces résultats s'expliquent par la forte tradition de l'Ecole, la qualité de l'encadrement, en particulier par les officiers marins qui sont très demandeurs des affectations à l'ESSA, et le travail en partenariat avec l'université Victor Ségalen. La fusion des 3 UFR médicales en une seule ne pourra que renforcer la cohérence et l'uniformisation, souhaitée par l'armée, de la formation. Ce n'est pas le cas à Lyon où les formations sont éclatées en 4 UFR.

## **3- Parfaite intégration de l'ESSA dans le dispositif universitaire, hospitalier et de recherche local**

Implantée depuis plus d'un siècle à Bordeaux, l'ESSA a noué des relations étroites avec l'université médicale de Bordeaux 2, qui porte d'ailleurs le nom d'un illustre naval, Victor Ségalen, et dont le corps enseignant compte nombre d'anciens élèves. Elle est notamment partie prenante au PRES et au projet Campus.

Ce partenariat, auquel l'université a réaffirmé son attachement dans une motion adoptée par son conseil d'administration du 27 mars dernier, a été à l'origine du développement de formations et de recherches qui constituent des pôles d'excellence reconnus au niveau international dans des domaines intéressants directement la médecine militaire :

- médecine tropicale, avec le master du Centre René Labusquière, seul pilote en France du réseau européen Erasmus Mundus TroEd, et porteur d'un projet d'Ecole doctorale

européenne avec 6 partenaires prestigieux. La candidature de l'université de Lyon n'a pas été retenue dans ce réseau.

- risque microbiologique ;
- médecine en conditions extrêmes et médecine humanitaire, cet environnement expliquant que Médecins sans frontières et Pharmaciens sans frontières aient choisi d'implanter leur centre logistique à Bordeaux. A l'inverse, l'école de Bron a cessé toute collaboration avec le Centre européen de santé humanitaire qui doit déménager à Annemasse ;
- médecine aéronautique ;
- santé publique (ISPED) et épidémiologie
- coopération internationale, notamment avec l'Europe et l'Afrique subsaharienne, avec formation des élèves de l'ESSA à l'étranger.

#### **4- Bordeaux constitue un pôle de santé militaire majeur**

Le site de Bordeaux est en mesure de constituer un pôle de santé militaire complet et polyvalent grâce :

- au binôme ESSA-HIA Robert Picqué, avec un domaine foncier de 16ha offrant la possibilité d'un campus modulable,
- aux nouvelles orientations logistiques de la base aérienne de Mérignac, donnant accès à l'environnement aéronautique,
- à la proximité du camp militaire de Souge, lieu de formation des forces spéciales.

#### **M. LE MAIRE. -**

Je vous ai fait distribuer le texte de cette proposition de motion que j'ai remis ce matin à vos présidents de groupes. Je ne vais pas vous en donner lecture. Je voudrais simplement apporter quelques arguments à l'appui de cette motion.

D'abord une information qui a toute son importance : la décision n'est pas prise au niveau gouvernemental. On a pu penser le contraire à la lumière de certaines déclarations il y a quelques jours. J'ai eu la semaine dernière une conversation téléphonique avec le premier ministre qui m'a assuré que cette décision n'était pas prise, qu'elle serait prise à son niveau et qu'elle interviendrait à la mi-juin. Donc nous avons pratiquement un mois pour faire valoir nos arguments.

Quels sont ces arguments ?

S'il est absolument indispensable de regrouper les écoles du Service de Santé des Armées qui, vous le savez, à l'heure actuelle sont installées dans deux sites, notre site bordelais et un site lyonnais à Bron, nous ne contestons pas cette opération de regroupement qui peut se justifier par une logique économique et de rationalisation des moyens, mais nous pensons qu'il n'y a aucune raison que ce regroupement n'ait pas lieu sur le site bordelais.

D'abord parce que ce site bordelais a toute la capacité nécessaire pour accueillir dans d'excellentes conditions l'ensemble des effectifs d'élèves médecins militaires.

On nous explique souvent que les écoles de Bron ont une capacité d'accueil supérieure et que Bordeaux serait trop petite. Ce n'est pas le cas. Le site de Bordeaux sur 2 hectares en plein centre ville a une capacité actuelle qui peut être facilement augmentée si nécessaire de 305 chambres. Il peut donc accueillir l'ensemble des effectifs des 3 premières années, puisque, au-delà des 3 premières années, compte tenu de la réforme des études médicales et du passage au système de LMD, que vous connaissez, Licence,

## *Séance du lundi 19 mai 2008*

Maîtrise, Doctorat, c'est-à-dire 3 / 5 / 8, les élèves sont ensuite astreints à une mobilité. Ce système sera mis en place à la rentrée 2009 et à cette rentrée-là notre école pourrait parfaitement accueillir tous les élèves des 3 premières années.

A l'issue de la 3<sup>ème</sup> année les élèves pour leur grande majorité optent pour l'externat, dont je souligne qu'il est beaucoup moins coûteux pour l'Etat, puisqu'il s'agit de rationalisation économique, que l'actuel système d'internat.

Au total c'est donc 330 élèves : 150 pour la première année et 90 pour les deux années suivantes, que nous pourrions accueillir avec les vétérinaires, les pharmaciens et les chirurgiens dentistes qui suivent également leur scolarité.

Notre école dispose aussi à proximité d'équipements sportifs et d'équipements pédagogiques qui sont de haut niveau. Je signale aussi, sans faire de dénigrement de l'autre site, que les locaux de Bron ont 30 ans et qu'ils nécessitent des travaux de réhabilitation lourds de plusieurs millions d'euros très vraisemblablement.

Deuxième argument en faveur de Bordeaux c'est que la qualité de formation des médecins militaires y est excellente. Depuis 2000 les résultats de l'école de Bordeaux au *numerus clausus* se situent entre 60 et 86 % de succès, alors qu'à Bron on est entre 45 et 60 %.

Ces résultats s'expliquent par la forte tradition de l'école, la qualité de son encadrement, en particulier par la présence d'officiers mariniers qui sont très demandeurs d'affectation à l'école de Bordeaux, et enfin par le travail de partenariat avec notre Université Victor Ségalen.

Troisième argument, précisément l'école de Bordeaux est parfaitement intégrée dans un dispositif universitaire hospitalier et de recherche locale de très grande qualité. Elle est implantée à Bordeaux depuis plus d'un siècle. Elle a noué des relations étroites avec l'Université de Bordeaux 2 qui porte d'ailleurs le nom d'un *navalais*, Victor Ségalen, illustre, et elle a développé toute une série de pôles d'excellence :

Je pense à la médecine tropicale avec le master du Centre René Labusquière qui est en France le seul pilote européen Erasmus Mundus, et porteur d'un projet d'Ecole doctorale européenne.

Pôle d'excellence aussi dans les domaines :

- du risque micro-biologique.

- de la médecine en conditions extrêmes et de la médecine humanitaire, ce qui explique au passage que Médecins Sans Frontières et Pharmaciens Sans Frontières aient choisi d'implanter leurs centres logistiques à Bordeaux.

- de la médecine aéronautique.

- de l'épidémiologie.

- et de toute la dimension de coopération internationale, notamment avec l'Afrique subsaharienne, les élèves de l'école de Bordeaux poursuivant souvent leur formation à l'étranger.



Enfin quatrième argument, Bordeaux constitue un pôle militaire majeur, avec :

D'abord dans le domaine de la santé, le binôme entre l'école et l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Piqué. Au total un domaine foncier de 16 ha.

Le renforcement de la Base Aérienne de Mérignac qui va devenir, si j'en crois les déclarations du Ministre de la Défense à Bordeaux, un véritable pôle de soutien aéronautique militaire.

Et enfin la proximité du camp militaire de Souge qui est le lieu de formation des forces spéciales françaises.

Voilà donc les arguments que j'ai fait valoir auprès du Ministre de la Défense et auprès du Premier Ministre.

Vous avez noté que toutes les collectivités de notre Agglomération, de notre Département et de notre Région soutiennent cette solution. Le Conseil Général, si ma mémoire est bonne, a pris position de façon très nette en faveur de l'école, et d'autres collectivités également.

Voilà pourquoi je vous sou mets aujourd'hui cette motion de façon à renforcer encore nos chances d'être entendus à Paris au plus haut niveau.

Qui souhaite s'exprimer sur cette motion ?

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, quelques remarques pour vous dire que de toute façon nous adopterons cette motion. Elle est importante pour Bordeaux. Vous avez raison de dire que l'ensemble des autres collectivités a pris la même position.

Ceci dit, peut-être faudrait-il rajouter d'autres éléments à votre argumentaire. Je trouve que ce que vous présentez est peut-être trop dirigé contre Lyon plutôt que vers Bordeaux. Cela fait un peu match Lyon-Bordeaux. Il faudrait semble-t-il insister plus sur les atouts, que vous avez par ailleurs rappelés, du site de Bordeaux.

Les atouts du site de Bordeaux, d'abord c'est le fait qu'il y ait 81 emplois directs sur le site, que c'est un véritable pôle de vie, que les *navalais* font partie de l'image de cette ville. Vous l'avez dit, l'Université de Bordeaux 2 s'appelle Victor Ségalen.

Deuxièmement qu'il y a un point qui est très très fort c'est toute la spécificité du centre de Bordeaux en environnement en situations extrêmes, que ce soit les environnements tropicaux ou hostiles, les situations d'urgence, de catastrophes humanitaires et de maintien de la paix.

Et c'est vrai que la Ville de Bordeaux par sa géographie, par son histoire, a vu se développer un pôle de médecine tropicale de pointe, ainsi qu'une médecine d'urgence très efficace. Je crois que c'est là-dessus qu'il faut insister sur Bordeaux.

Elle a également un pôle de l'humanitaire très important maintenant à travers la présence de Médecins Sans Frontières, à travers la présence plus récente de Pharmaciens Sans Frontières. Je crois que là on a un axe de défense qui n'a rien contre Lyon, mais qui soutient ce qui existe à Bordeaux.

C'était là tout l'art de Chaban-Delmas il y a quelques années de à la fois défendre le site de Bordeaux mais également le site de Lyon qui ont tous les deux leurs spécificités par-delà, éventuellement, leur concurrence.

De toute façon ça n'enlève rien sur le fond. Bien entendu nous voterons cette motion.

**M. LE MAIRE.** -

Je vous en remercie.

M. HURMIC.

**M. HURMIC.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste un mot pour dire que naturellement nous nous associerons et nous voterons cette motion. Il nous paraît aussi important qu'elle soit votée à l'unanimité de notre Conseil Municipal, ce qui donnera encore plus de poids à cette démarche.

Nous sommes parfaitement conscients du rôle joué par cette école prestigieuse de Santé Navale dans l'histoire bordelaise et ce depuis de nombreuses années. Elle a donné des médecins bordelais célèbres comme Victor Ségalen dont l'université porte le nom mais qui est aussi issue de cette école de Santé Navale. C'est dire si le nom de Bordeaux est associé à cette Ecole de Santé des Armées.

Et c'est vrai qu'au moment où il faut défendre ce dossier vis-à-vis de l'Etat je pense qu'il est important que tous ici nous soyons unis pour que la motion que nous allons voter ait du poids dans ce sens.

Donc nous nous y associons, indiquais-je au début de mon intervention, avec grand plaisir.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme BOURRAGUE.

**MME BOURRAGUE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste pour vous dire qu'effectivement j'ai posé le 7 mai une question à l'Assemblée Nationale. Le ministre a répondu que cette question n'était pas tranchée et qu'il écoutait les arguments de notre Maire.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. MAURIN.

**M. MAURIN.** -

Nous nous associons bien sûr à cette motion d'intérêt général, d'intérêt public. Il est important que cette école reste sur Bordeaux.

Je ne rentrerai pas dans le débat que vous avez détaillé sur « Bordeaux mieux que Lyon ». Cela dit je tiens à faire remarquer ici que cette position interviendra également pour toute autre menace de site ou de suppression d'emplois liée à la politique gouvernementale de révision générale des politiques publiques. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. REIFFERS.

**M. REIFFERS.** -

Juste pour dire que dans une motion relativement brève on ne peut évidemment pas mettre tous les points de détails qui concernent les collaborations pédagogiques et de recherche ; et pour dire que dans la petite annexe qui accompagne la motion, tout ce dont vient de parler M. RESPAUD est contenu.

Donc on ne méconnaît pas les liens qu'il y a avec ce qu'on appelle la santé humanitaire depuis d'ailleurs Victor Ségalen, avec les thérapeutiques en matière d'urgence, etc., mais dans une motion qui, elle, doit faire une vingtaine de lignes ou à peine, on ne peut pas mettre tous ces détails..

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Cette annexe qui est intitulée « Regroupement des écoles du Service de Santé des Armées à Bordeaux » vous a été distribuée. Inutile de dire que si vous avez d'autres arguments qui pourraient venir nourrir notre dossier ils seront les bienvenus.

Je prends acte de ce consensus. Je m'en réjouis et je vous en remercie.

Donc la motion est adoptée à l'unanimité.

**M. LE MAIRE.** -

Avant de laisser notre secrétaire de séance appeler les différents dossiers je vais tout de suite présenter celui qui m'incombe.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

D -20080201

**Représentation au sein d'organismes divers. Désignation.  
Décision**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal "procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes".

Je vous invite donc à procéder à la désignation de ces membres en complément de la délibération n° D-20080174 du 14 avril 2008.

**Représentation des Elus au sein d'organismes divers  
(En complément de la Délibération n° D-20080174  
du 14 avril 2008)**

**1<sup>ère</sup> partie**

Dénomination de l'organisme	Nombre de sièges à prévoir		
		titulaires	suppléants
Syndicat intercommunal à Vocation Unique pour la Restauration Collective entre les Villes de Bordeaux et de Mérignac	3/8	/	Mme PLANTIER Mme COLLET Mme LABORDE

**2<sup>ème</sup> partie**

Dénomination de l'organisme	Nombre de sièges à prévoir		
		titulaires	suppléants
CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA REGION AQUITAINE	1/2	M. CAZABONNE	/
FONDATION TERRE NEGRE	1/2	M. CAZENAVE	/
BORDEAUX MANAGEMENT SCHOOL	1	M. REIFFERS	/
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES D'AQUITAINE (IUFM)	2	Mme MOLLAT	M. DUCASSOU
ASSOCIATION CENTRE FRANCOIS MAURIAC DE MALAGAR	2	M. BRON en remplacement de Mme BROMBERG	/
FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN (FRAC)	1	M. DUCASSOU en remplacement de Mme BROMBERG	/
C.E.I.D. (Comité Etude Information Drogue)	1	M. CAZENAVE	/
A.S.P.E. (Association Sociale pour l'Emploi)	1	M. Yohan DAVID	/
A.R.E. 33 (Association Réponse Emploi)	1	M. Yohan DAVID	/
ADAV 33 (Association Départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde)	2	Mme FAYET	Mme BREZILLON
ASSOCIATION DES ADHERENTS DU SDIS33 ET DE CASTEJA	4	/	Mme MOLLAT Mme PLANTIER

**ECOLES MATERNELLES**

ETABLISSEMENT	TITULAIRE
FIEFFE	Mme LIRE en remplacement de M. MOGA

**ECOLES ELEMENTAIRES**

ETABLISSEMENT	TITULAIRE
FRANCIN	Mme LIRE en remplacement de M. MOGA
HENRI IV	M. ROBERT en remplacement de Mme LAURENT

**ECOLES PRIVEES**

ETABLISSEMENT	TITULAIRE
SAINT SEURIN	M. BRUGERE en remplacement de Mme DESSERTINE

**LYCEES**

ETABLISSEMENT	TITULAIRE
FRANCOIS MAGENDIE	M. ROBERT en remplacement de Mme LAURENT

**COLLEGES**

ETABLISSEMENTS	TITULAIRE
SAINTE CLOTHILDE	Mme TORRES
NOTRE DAME	M. BRUGERE en remplacement de Mme DESSERTINE
SAINT SEURIN	M. BRUGERE en remplacement de Mme DESSERTINE
SAINT JULIEN VICTOIRE	M. ROBERT en remplacement de Mme LAURENT
ALBERT LEGRAND	M. ROBERT en remplacement de Mme LAURENT

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS. ADOPTION  
DU REGLEMENT INTERIEUR. DECISION**

Par délibération 20080175 du Conseil municipal du 14 avril 2008, vous avez autorisé la création de la Commission Consultative des Services publics Locaux. Vous avez également désigné d'une part, les membres élus titulaires et suppléants, et d'autre part les associations locales représentatives des services publics délégués ou mis en régie.

Chaque association nommée a été consultée pour proposer un membre titulaire et un membre suppléant la représentant au sein de la Commission. Il s'agit de :

Associations	Titulaires	Suppléants
Conférence départementale des organismes HLM de Gironde	LECROART Arnaud	REGNIER Sylvie
Union départementale des associations familiales	Aude De La FOUCHARDIERE	Nicole ROBOREL de CLIMENS
Fédération du Commerce Bordelais	Wolf J.L. STOLPNER	Michel ROUMA
Les Amis de l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine	Jacqueline SCELLIER	Alain LORMANT
Association Sportive Golf de Bordeaux lac	Gilbert LAFOND	Claude MERIAUX
Bordeaux Sports de Glace	Joséphine LEGRIX	Pas de suppléant
Association Bordeaux Sports	HUYSEUNE Alex	LEVY André
Consommation logement et cadre de vie	Lucie TESSIER	Régina LAROCHE

**M. LE MAIRE. -**

Il s'agit d'une nouvelle vague de représentations au sein d'organismes divers. Nous n'avons pas encore totalement bouclé l'exercice. Il reste encore quelques organismes sur lesquels nous reviendrons à la prochaine séance.

Le document qui vous a été distribué concerne d'abord le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Restauration Collective, ce qu'on appelle le SIVU. Nous avons déjà désigné les titulaires. Il s'agissait de désigner les suppléants :

Mme PLANTIER, Mme COLLET et Mme LABORDE

Ensuite le Conseil de Discipline de Recours de La Région Aquitaine : M. CAZABONNE.

La Fondation Terre Nègre : M. CAZENAVE.

Bordeaux Managements School, ou l'école de Management : M. REIFFERS.

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, l'IUFM : Mme MOLLAT titulaire, M. DUCASSOU suppléant

L'Association Centre François Mauriac de Malagar : M. BRON en remplacement de Mme BROMBERG qui ne peut pas assumer cette responsabilité.

Le Fonds Régional d'Art Contemporain, le FRAC, même chose.

Le Comité Etude Information Drogue, le CEID : M. CAZENAVE

L'Association Sociale pour l'Emploi, l'ASPE : M. Yohann DAVID.

L'Association Réponse Emploi : M. Yohann DAVID.

L'ADAV 33, l'Association Départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde : Mme FAYET titulaire, Mme BREZILLON suppléante.

L'Association des Adhérents du SDIS 33 et de Castéja dont nous avons déjà désigné les titulaires : Mme MOLLAT et Mme PLANTIER comme suppléantes.

Et puis un certain nombre de désignations dans les écoles maternelles, élémentaires, privées, lycées et collèges dont je vais vous épargner la lecture.

Enfin la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il s'agit là de désigner non pas des élus, mais des représentants des associations dont là aussi la liste vous a été distribuée.

Sauf s'il y a une demande de scrutin à bulletins secrets nous allons procéder par scrutin global à main levée.

M. RESPAUD.

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, je souhaiterais faire une remarque, pas sur l'ensemble des organismes, il y a un groupe de travail qui s'est mis en place qui devrait rendre ses conclusions prochainement, donc je n'interviendrai pas là-dessus. Je voudrais intervenir sur une commission dont on a souvent parlé, on vous avait renvoyé à aujourd'hui, au renouvellement des désignations, c'est la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il se trouve que dans cette Commission Consultative des Services Publics Locaux nous avons deux types d'organismes qui sont présentés aujourd'hui : soit des organismes très spécialisés sur une activité, sur un service concédé, c'est le cas par exemple des Amis de l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine, Bordeaux Sports de Glace, soit des organismes qui sont très généraux, Conférence des Organismes HLM, UDAF, Consommation, Logement et Cadre de Vie, Fédération du Commerce Bordelais. Pourquoi ceux-là ? Je ne sais pas. Il a bien fallu les contacter et leur demander d'être présents.

Moi ce que je souhaiterais c'est que ce soit largement ouvert. Je connais des associations - je l'avais dit à M. JAUFFRET en son temps - qui avaient fait des demandes qui avaient été refusées. Alors peut-être qu'ils faut qu'elles réitèrent leurs demandes. Il y a des associations qui souhaitent être présentes.



Je pense par exemple aux Capucins, puisque c'est un service concédé. Normalement il y a une association de résidents. Elle n'est pas là. Il y a une association de commerçants qui a été renommée. Elle n'est pas là. Donc on va voir.

Mais dans les associations généralistes, à partir du moment où il s'agit de la Fédération du Commerce Bordelais on peut en trouver bien d'autres qui seraient d'accord pour faire partie de cette commission consultative.

Donc pour moi ce n'est pas une liste arrêtée et j'espère également pour vous. Je souhaite que ce soit ouvert et qu'on lance un appel à candidatures par l'intermédiaire du journal municipal, par exemple, de façon à recueillir toutes les associations qui souhaiteraient y être présentes le 6 juillet. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Sur ce point je voudrais simplement vous faire remarquer que nous avons déjà approuvé lors de notre séance du 14 avril la liste des associations représentées dans cette commission. Nous n'avions pas désigné les représentants nominativement. Les associations nous ont fait connaître les noms qu'elles souhaitaient voir figurer. C'est pour ça que nous revenons devant le Conseil.

Il n'est pas impossible de compléter la composition de cette commission ultérieurement, simplement là aussi, si nous ouvrons par voie de presse un appel à la concurrence... il y a je crois 3000 ou 4000 associations dans Bordeaux, vous voyez bien vers quel blocage nous risquons d'aller.

Donc ce que nous avons retenu en principe ce sont des associations qui sont directement concernées par les services publics locaux sur lesquels la commission consultative est amenée à se présenter.

Cela dit, s'il y a une association incontestablement représentative et intéressée par l'un de ces services publics, la liste n'est pas définitivement close.

Sur la désignation des élus est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Et sur la Commission consultative est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**